



NAO BRANCHE CAISSE D'ÉPARGNE



1^{ER} ACTE : LA CFDT ET LE SNE-CGC SIGNENT L'ACCORD !

Comme lors de chaque NAO, nos demandes étaient chiffrées justes et fondées, pourtant nous n'avons été que partiellement entendus.

Ainsi le cycle de réunions des NAO se termine avec un goût d'inachevé avec les propositions suivantes des Présidents de Directoire des Caisses et de la DRH de BPCE :

- **Augmentation générale pérenne : 0,7 %** pour tous les salariés (A à K)
- **Augmentation de salaire lors d'un changement de classification :**
 - ♣ Sans changement d'emploi : 50 % du différentiel de salaire entre le niveau actuel de classification et la nouvelle classification obtenue (contre 35% aujourd'hui)
 - ♣ Avec changement d'emploi : 75 % du différentiel de salaire entre le niveau actuel de classification et la nouvelle classification obtenue (contre 50 % aujourd'hui)
- **Réévaluation des SAMB*** : 10 % pour les classifications de A à G et 7 % pour les classifications de H à K.
**SAMB : Salaire Annuel Minimum de Branche*

Nous obtenons une augmentation générale alors qu'une telle mesure a été supprimée dans la plupart des établissements bancaires.

En dépit de cette Augmentation générale insuffisante et pas à la hauteur de l'investissement des salariés, nous engageons notre signature car sans elle, il n'existe pas de plan B !

NOTRE SIGNATURE PERMET NOTAMMENT :

- D'éviter de bloquer le dialogue social et notamment dans les négociations locales à venir
- De garantir une revalorisation durable des salaires, et ce même pour les CE en difficultés financières
- De majorer les augmentations de salaires lors d'une promotion professionnelle

Cette année les Présidents ont fait le choix de prioriser les NAO locales pour être en prise avec leur réalité territoriale et situation financière.

Alors... chiche ! Les Caisses d'Épargne qui le peuvent doivent améliorer les propositions (plancher, AI, promotions...)

D'autant plus que des leviers financiers ont été trouvés cette année aussi bien sur les modèles d'augmentation de la rémunération des dirigeants que sur l'augmentation de capital de BPCE, nous ne doutons pas que des solutions soient trouvées pour les salariés. Simple symétrie des attentions !

2^{EME} ACTE

**Notre modèle coopératif doit être une réalité concrète et motivante pour les salariés
et non un simple argument marketing !
Rendez-vous lors des négociations locales complémentaires
prévoyant des mesures pérennes, équitables et loyales !**

LE SNE-CGC ET LA CFDT : DES OS RESPONSABLES ET PLEINEMENT ENGAGÉES !